



la Lettre DE LA FDMF

« Modernes de tradition...les moulins ont de l'avenir ! »

N°37 janvier 2023

Joyeux Noël
et belle année 2023 à tous les amis des
moulins!



Une lettre à distribuer à tous vos adhérents et sympathisants !

2023, UNE ANNÉE DE MISE EN PERSPECTIVE ?

Le Conseil d'Administration d'octobre à Sorgues dans le Vaucluse fut riche en échanges, projets et perspectives pour la FDMF. Cette LETTRE vous en informe et, pour les abonnés, la revue nationale LE MONDE DES MOULINS N°83 de janvier complètera votre information. Le Conseil d'Administration se joint à moi pour souhaiter, à chacune et chacun, une belle année à venir et mille projets autour et pour les moulins !

Alain Eyquem, Président le 20 décembre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION FDMF : Sorgues les 11 et 12 OCTOBRE 2022

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé chez nos adhérents du Moulin de la Grange des Loups.

Préparer l'avenir...

Une réflexion sur le devenir de notre Fédération fut un moment fort de ce CA. Il s'agit d'envisager l'avenir de notre Fédération afin d'en assurer la pérennité et l'efficacité au service des moulins. À ce titre, la **Commission Pilotage et Stratégie de la FDMF** animée par Christian Péron s'est constituée.

Il s'agit de prévoir et d'anticiper les transformations que le développement de notre Fédération rend nécessaire. Il



conviendra d'associer tous les adhérents à cette réflexion.

Vous serez consultés pour émettre avis, propositions, engagements. La Fédération est le bien de tous et se doit d'être à l'image de ses adhérents.

Une autre commission voit le jour au sein du CA : la « **Commission Patrimoine Industriel** », animée par Colette Véron et qui se donne pour tâche d'investiguer autour de la thématique « Du moulin à l'usine ».

Vers une professionnalisation de certaines tâches...

Afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de la part d'adhérents et de non adhérents en ce qui concerne l'étude de la faisabilité de **production hydroélectrique**, le CA a décidé d'externaliser cette prestation en signant une convention avec ASKEUL, association professionnelle dans ce domaine. Vous serez informés des conditions réservées à nos adhérents pour bénéficier de cette prestation. Étude en cours aussi pour externaliser les tâches de **conseil juridique** auprès des adhérents tant la demande est importante et de plus en plus complexe.

Adhésions stables voire en progression...

Le point des adhésions permet de constater que les épisodes Covid n'ont pas eu d'effet négatif sur l'adhésion des associations, entreprises, collectivités et membres individuels. Il est à noter une forte progression des adhésions de membres et moulins individuels.

Formation à la conduite des moulins à vent...

Le programme de formation est bouclé, les candidats à cette formation sont nombreux. La première session n'a pu se dérouler comme prévu : le site moulin envisagé a connu un incident technique. Du côté formateur, la meunière

référénte reste disponible et la session pourra finalement voir le jour sur un autre site. Le coordinateur Lionel Barré, épaulé par Daniel Mazouin et Erwin Schreiber, nous informera des dates et lieux décidés.

Fonds national d'Archives FDMF ...

La mise à jour de la liste de dépôt du Fonds CHARPENTIER est terminée.

Fonds ORSATELLI : en cours de numérisation. Le CA décide l'achat d'un matériel adapté. Il est étudié la possibilité d'engager un stagiaire pour numériser les documents. La Directrice des Archives Départementales de La Rochelle nous aide dans cette recherche.

Moulin à traction animale...

La Fédération a acquis un moulin à traction animale afin de le sauvegarder. Ce moulin a été proposé à la Commune de Jonzac, notre siège social possédant un moulin à vent et un moulin à eau en activité. Une convention devra se signer.

Exposition Moulins à vent...

Cette exposition pédagogique sur la typologie des moulins à vent est en finalisation de réalisation (D. Charpentier – D. Mazouin). Il reste à faire réaliser les « Roll Up » et ce projet pourrait voir le jour au prochain Congrès. Il est suggéré d'éditer un catalogue accompagnant l'exposition.

Les événements...

Le CA décide de ne pas envisager de **Forum** dans l'immédiat.

Les **Rencontres Nationales FDMF** restent des moments riches en informations, échanges, débats et le CA souhaite qu'elles soient reconduites.

Un voyage de **découverte des moulins et des carrières de meules** est en projet avec l'association européenne Moleriae, sur l'île de Majorque.

Le Congrès 2023 se tiendra dans l'Aube, suivant le programme proposé par Erwin SCHRIEVER, du vendredi 21 avril 2023 au samedi 22 avec options sur dimanche 23 et lundi matin. (Voir fiche d'inscription jointe au Monde Des Moulins n°83). Le Congrès 2024 est envisagé dans l'Aude. Pierre Armengaud, notre administrateur nouvellement élu, se charge de préparer un projet.

Journées Européenne des Moulins et du Patrimoine Meulier.

Le CA décide que les affiches ne seront plus imprimées par la FDMF. (Coût élevé, travail très lourd, utilisation négligée). Un visuel sera désormais fourni qui pourra être utilisé par les associations pour imprimer localement les affiches dont elles auront besoin.

Pour le lancement de la campagne de communication 2023, Il faut déployer une stratégie nationale, accompagnée sur le terrain d'une communication régionale et d'une communication locale.

Facebook est un outil utilisable, pour cibler localement des utilisateurs. Certaines associations départementales financent ainsi une campagne de communication pour un tarif raisonnable.

L'Europe...



Lors de ce CA, le **Président de la Fédération Italienne des Moulins (AIAMS), Gabrielle Setti**, a participé à une séance de travail sur la dimension européenne des moulins. Bel échange avec des décisions d'actions communes et de projets européens en devenir. Les moulins italiens seront ouverts à l'occasion des Journées Européennes des Moulins les 20 et 21 mai 2023. L'AIAMS s'engage à piloter un projet européen dont nous serions partenaires avec d'autres pays pour développer ces Journées Européennes auprès des autres pays.

Renewat : un projet a été déposé dans le cadre des projets INTERREG concernant la promotion des politiques en faveur de la production hydroélectrique des moulins. Les partenaires sont associatifs et institutionnels (Pologne, Italie, Portugal et Croatie). Le projet, s'il est retenu, sera piloté par le Syndicat Énergies de Haute-Vienne. Dans le cas contraire, il sera amélioré et déposé à nouveau.

Action vers les députés européens : la Commission RCE FDMF prépare une intervention auprès des députés européens au sujet des moulins à eau pour en montrer leur importance sur le plan patrimonial, énergétique et environnemental.

Le Monde Des Moulins...

Le tarif de l'impression pour le N° 82 a considérablement augmenté (plus de 20%). Les frais d'expédition augmentent également (1,24 € par N° avec contrat, 4 € en individuel). Contact est pris avec d'autres imprimeurs mais l'augmentation est structurelle pour le prix du papier. Dans tous les cas, il convient de développer le nombre des abonnés. Notre infographiste historique, Raphaël Pucci, qui nous accompagne avec tant de compétences depuis la création de notre Fédération, interrompt ses activités. Nous le remercions pour cette belle collaboration. Le CA acte la candidature de Sandrine Brette, qui sera la future infographiste de la Fédération.

Restauration de la continuité écologique...

La Commission RCE de la FDMF a fait le point de la situation et des actions engagées. Les actions collectives sont préconisées sous condition de réflexions communes préalables, de décisions prises collectivement, de cohérence dans

les stratégies adoptées. Le CA, unanime, demande que la Fédération se démarque d'un activisme contre-productif parfois même nuisible à l'intérêt des moulins. Des actions sont en cours en direction du Sénat et de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Voir détail de ces actions dans le chapitre suivant de la LETTRE).

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La FDMF intervient auprès du Sénat.



Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, discuté et voté au Sénat, la FDMF a présenté ses remarques sur le projet de loi présenté :

Elle ne contient aucune mesure pour l'énergie hydroélectrique :

Comment peut-on promouvoir les énergies renouvelables comme l'éolien et le photovoltaïque si, dans le même temps, on entrave l'utilisation de l'énergie hydraulique notamment sur des sites existants ?

L'article 211-2 du code de l'énergie mentionne bien, parmi les énergies renouvelables, l'énergie hydroélectrique. Curieusement, le projet de loi examiné ne prévoit aucune mesure spécifique pour l'hydroélectricité.

La FDMF regrette cette absence, notamment pour les petites installations qui ont un impact limité et qui bénéficient d'une excellente image auprès des populations.

Les moulins sont une source d'énergie renouvelable :

Les moulins sont une source d'énergie renouvelable par excellence dont le développement doit être favorisé. L'insertion des moulins dans l'économie locale est diverse ; ils produisent de la farine, de l'huile, ils ont une activité touristique, pédagogique, ils produisent de l'électricité. Cette énergie hydroélectrique, autoconsommée ou injectée sur le réseau, est importante pour le territoire.

Un potentiel non négligeable : *Les diverses estimations du potentiel font état de quelques centaines de mégawatt à deux gigawatts selon les hypothèses. Le chiffre de 20 000 moulins ou seuils disponibles pour être équipés d'un générateur d'électricité repose sur des estimations solides. La puissance de chaque site varie de 10 à 100 kilowatts pour les moulins. Le potentiel estimé varie donc de 500 mégawatts à deux gigawatts.*

Un potentiel rapidement disponible : *Les sites existants, moulins ou autres seuils, peuvent facilement être équipés. Le génie civil est en place. C'est la part prépondérante de l'investissement pour l'hydroélectricité. L'installation ou non d'une turbine, d'un générateur et le raccordement au réseau sont réalisables dans des délais courts. Il s'agit de quelques mois seulement.*

Un potentiel inexploité : *Actuellement, des projets sont déposés auprès des DDT dans les préfectures. Ils sont peu encouragés par les services instructeurs, souvent freinés, voire empêchés. Notre fédération est souvent questionnée par des propriétaires particuliers ou publics. La constitution de dossier est trop complexe.*

Un potentiel à mobiliser : *La mobilisation de ce potentiel nécessite un changement dans l'instruction des dossiers. Pour les moulins existants, une simple déclaration devrait être suffisante. En dessous d'un seuil de puissance à définir, l'équipement et la mise en service doit pouvoir être fait rapidement. Le seuil de 150 kW est préconisé. Le dossier de déclaration doit être simple.*

Conclusions : *Parmi les énergies renouvelables, l'hydroélectricité ne doit pas être oubliée. Le potentiel des moulins peut être mobilisé rapidement, il est non négligeable et exemplaire pour nos concitoyens.*

La Fédération Des Moulins de France vous remercie de l'attention que vous porterez à nos remarques et reste à votre disposition.

14 octobre 2022 »

La FDMF intervient auprès des députés



Dans le cadre de l'examen du projet de cette même loi, la FDMF a sollicité les députés avec le texte suivant afin de montrer l'intérêt de conserver l'article 16 quarter A :

« Le texte voté par le sénat avait bien pris en compte les soucis exprimés par les propriétaires de moulins souhaitant produire de l'électricité. (ci-joint contribution présentée au sénat)

La suppression de l'article 16 quater A remet en cause la simplification proposée.

Nous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une exonération d'obligation mais simplement d'une simplification. Celle-ci concerne, pour des moulins existants, la possibilité d'utiliser l'énergie hydraulique disponible pour la convertir en énergie électrique.

C'est le comportement de certains services sur le terrain qui a motivé ce complément législatif. En effet, nous regrettons de constater que de nombreux projets ne voient pas le jour à cause d'une obstruction dans l'instruction.

Rappelons que l'estimation du potentiel formulée par monsieur le rapporteur, 250MW est la fourchette basse, d'autres études l'estiment à 750 MW. L'hypothèse basse équivaut néanmoins au quart d'un réacteur nucléaire.

Il faut aussi noter que des puissances inférieures à 150 kW ont un faible impact environnemental.

Enfin, ces équipements sont facilement réalisables et bénéficient d'une très bonne acceptabilité de la part de nos concitoyens. »

ATTENTION : régulièrement, nous vous questionnons pour repérer les situations difficiles vécues par des propriétaires de moulins et nous sommes surpris de n'avoir que peu de réponses.

Au niveau national, il est important d'apporter des preuves des difficultés. Veillez donc à ce que tous les adhérents concernés s'engagent plus précisément afin que nos arguments soient étayés sérieusement. C'est un challenge à relever en 2023 !

MONDE DES MOULINS N°83

Les abonnés recevront le numéro 83 début janvier. Il est important de développer le nombre d'abonnés pour permettre la pérennité de notre revue nationale. Sa qualité en est unanimement reconnue. Merci d'ailleurs à l'équipe de rédaction autour de Claudine Lajoie-Mazenc ! Je vous engage, en tant que Présidente ou Président de votre association, à en faire la promotion. **Un objectif : 1 adhérent, 1 abonné !** Les numéros gratuits que reçoit l'association en tant qu'adhérente doivent servir à cette promotion. **Il est important que tous les adhérents et sympathisants deviennent de fidèles lecteurs. C'est aussi le moyen pour chacun de soutenir la FDMF et les actions engagées pour défendre et promouvoir nos moulins. N'hésitez pas, à l'occasion de chaque réunion, de présenter notre revue, solliciter des articles, collecter des abonnements. Je compte sur vous.**

DÉSTOCKAGE MDM : des lots de 12 exemplaires (numéros variés) peuvent être envoyés pour un montant de 12€, prix du port. N'hésitez pas à nous contacter.

LES SERVICES FDMF (Rappel)

Conseils juridiques : pour tout conseil ou problème juridique rencontré, il convient d'en informer le Président (contact@fdmf.fr) qui vous orientera vers un des conseillers juridiques de la Fédération.

Aide à projet : restauration, création d'association, équipement, achat...

Contactez le Président à contact@fdmf.fr

Assurance : toute association à compter de la formalisation de son adhésion voit ses activités couvertes par le contrat de la FDMF. Tout sinistre doit être signalé à la Fédération pour déclencher une prise en compte par l'assurance. (fdmfsecretariat@orange.fr)

Photothèque : si vous avez le besoin de photos (publication, exposition, recherche historique ...), la photothèque de la FDMF est à votre disposition. Vous pouvez aussi faire don de vos photos en signalant nom du photographe, date, lieu.

Archives Moulins : pour dépôt et consultation en ligne (fdmfsecretariat@orange.fr)



Belle année 2023 à toutes et tous !
Amicalement
Pour le Conseil d'Administration,

Alain Eyquem, Président

Fédération Des Moulins de France
304 rue Pelleport - 33800 Bordeaux
Tél. 06 10 53 17 51
contact@fdmf.fr www.fdmf.fr